

Téléchargez le formulaire et
renvoyez le rempli à
cours@rockdancecompany.ch

Lancy

Minis débutants
Minis avancés
Débutants
Moyens
Avancés

Meyrin

Minis débutants
Minis avancés
Débutants
Moyens
Avancés

Donnés du participant

Nom

Prénom

Date de naissance

Email

Adresse

Code postal

Ville

Tél. domicile

Tél. portable

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Tél. portable

Tél. portable

Email

Email

Personne à avertir en cas d'urgence

Nom

Prénom

Tél. domicile

Tél. portable

Particularités alimentaires

Sans gluten

Sans lactose

Végétarien

Autre (préciser) :

CONDITIONS GÉNÉRALES 2020-2021

COTISATIONS

Le paiement de la cotisation annuelle (facture envoyée par poste par la trésorière) doit être effectué au **31 janvier** de l'année en cours, au plus tard. Des frais administratifs sont appliqués dès le premier rappel et, en cas de non-paiement injustifié ou de retards répétés, le comité peut prendre la décision d'exclure le danseur du cours auquel il est inscrit.

Sauf exceptions validées par le comité, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cas d'arrêt.

Le comité se réserve le droit de refuser une inscription si la cotisation précédente n'a pas été réglée.

ASSURANCE

Lors des cours, des démonstrations et des stages, la Rock Dance Company (ci-après RDC) décline toute responsabilité pour tous dommages subis par le membre à la suite d'accident ou de blessure. En outre, il incombe à chaque membre de contracter une **assurance accident personnelle**.

DISCIPLINE

Afin de permettre le bon déroulement des cours, il est demandé aux danseurs d'être à l'heure en salle, en tenue adéquate.

Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter des pertes, les bijoux ou les valeurs sont à proscrire. Les chewing-gums sont interdits. Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle. Il est demandé à chaque danseur de respecter les règles de sécurité et de discipline expliquées par le moniteur en début d'année. En cas de non-respect de ces règles, le danseur pourra être averti par le moniteur. En cas de récidive et en accord avec le comité de la société, le danseur pourra être exclu du cours (de l'association), sans restitution de la cotisation. Ces directives s'appliquent également lors des manifestations et sorties organisées par l'association.

La RDC se réserve le droit d'interdire l'accès au cours à un membre si celui-ci adopte un comportement inadéquat, arrive tardivement sans motif valable ou en cas de non-respect des conditions de l'Association et des directives des profs. L'accès à la salle est interdit aux non-membres durant les cours. Les personnes souhaitant regarder la leçon doivent se manifester auprès du professeur.

ABSENCES

Toute absence à un cours doit être annoncée au plus tôt et justifiée auprès du moniteur. En cas d'absence non justifiée à plus de 3 cours consécutifs, une exclusion est envisagée.

DROIT D'IMAGE

La RDC se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos des démonstrations, des spectacles, des stages et des cours à des fins publiques sur son site internet ou sur tout autre support nécessaire à promouvoir l'association.

Date :

Signature